

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015336	Date d'inspection Le 20 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	20 sept. 2023	20 sept. 2023
Commentaires : Une deuxième surface à été ajoutée à l'aire de jeu extérieure. Une preuve photo a été envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 septembre 2023

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 septembre 2023

Date